

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le 14/04/2023

ID : 025-493901102-20230406-DEL2023_20_CA-DE

ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DOUBS BFC

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le Directeur,
C. MOUGEOT

Séance du 06 avril 2023

Délibération n° 2023-20

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents ou représentés : 22

Nombre de votants : 22

Vote pour : 22

Vote contre :

Abstention :

Date de convocation : 23 mars 2023

Membres présents :

Vice-Président : M. MAIRE DU POSET

Conseil Départemental du Doubs /Jura : Mme CHOUX - M. DALLAVALLE – Mme GUYEN – M. MATOCQ-GRABOT -

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir

Communautés de communes : M. BOUVERET - M. JOUVIN

Membres excusés et représentés :

Conseil Départemental du Doubs : M. BEAUDREY (pouvoir à Mme CHOUX) – M. BILLOT (pouvoir à M. DALLAVALLE) – Mme BRAND – (pouvoir à M. MATOCQ-GRABOT) – Mme ROGEBOZ (pouvoir à Mme GUYEN)

Communautés d'agglomération, urbaines : M. BODIN (pouvoir à Mme SAUMIER) - M. BOURQUIN (pouvoir à M. FROEHLI) – Mme PRESSE (pouvoir à Mme BARTHELET)

Communautés de communes : M. ALPY (pouvoir à M. MAIRE DU POSET) - M. FRIGO (pouvoir à M. BOUVERET)

Ville d'Auxonne : Mme BARCELO (pouvoir à M. JOUVIN)

OBJET : INTEGRATION NOUVELLES OPERATIONS SUITE A OPPORTUNITE

Les programmations annuelles de l'EPF comportent les opérations identifiées lors du recensement annuel auprès des collectivités, pouvant être complétées par des opérations d'opportunité qui n'étaient pas programmables au moment du recensement.

L'intégration de ces opérations au programme pluriannuel d'intervention de l'EPF est soumise à l'avis de l'EPCI dont la collectivité demanderesse est membre conformément au règlement d'intervention de l'EPF :

"3-3-1- Acquisitions à la demande d'une commune

...Opérations non programmables

Pour des opérations nécessitant une intervention rapide (opportunité, DIA sur un bien non identifié au programme d'intervention mais susceptible de représenter un intérêt fort), la commune saisit simultanément l'EPF et l'EPCI dont elle est membre.

Le président de l'EPCI transmet son avis à l'EPF et à la commune dans les 15 jours suivant la réception de la saisine..."

Sept nouvelles opérations sont proposées ci-après pour un montant prévisionnel de **3 135 000 euros** :

AUXERRE (89) – Projet : « Ilot route de Chablis ».

Par délibération du 2/02/2023, la commune d'Auxerre a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Cet ensemble situé à la sortie de l'autoroute et constituant l'entrée de ville Est présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite requalifier et développer cette entrée de ville, notamment avec l'arrivée du contournement Sud.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans. Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 1 500 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois en date du 16/01/2023.

CHAUFFAILLES (71) – Projet : « Création d'un lotissement communal ».

Par sollicitation du 10/03/2023, la commune de Chauffailles a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble de parcelles sur son territoire.

Cet ensemble présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y réaliser une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en date du 21/03/2023.

DOMECY-SUR-CURE (89) – Projet : « Développement d'une épicerie associative ».

Par sollicitation du 27/03/2023, la commune de Domecy-sur-Cure a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite soutenir le développement d'une épicerie associative, exerçant actuellement son activité dans un garage privé, en mettant à sa disposition un local.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Développement économique ».

Elle est estimée à environ 110 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Avallon Vézelay Morvan en date du 29/03/2023.

POUILLEY-FRANCAIS (25) - Projet : « Acquisition d'une maison – place de la Mairie »

Par mail du 1/03/2023, la commune de Pouilley-Français a fait connaître son souhait d'acquérir une partie d'un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite y mener une opération d'habitat.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Habitat ».

Elle est estimée à environ 180 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 30/03/2023.

VANDONCOURT (25) – Projet : « Acquisition presbytère »

Par sollicitation du 17/03/2023, la commune de Vandoncourt a fait connaître son souhait d'acquérir un ensemble immobilier sur son territoire.

Cet ensemble, occupé par un presbytère, présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite lui donner de nouvelles fonctions (destination future en cours d'étude compte tenu de son potentiel).

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 200 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de Pays de Montbéliard Agglomération en date du 05/04/2023.

DANNEMARIE-SUR-CRETE (25) - Projet : « Acquisition d'un domaine – centre ancien du village »

Par sollicitation du 25/01/2023, la commune de Dannemarie-sur-Crête a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite le protéger et le réhabiliter en vue de la création de services de proximité.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Equipements publics ».

Elle est estimée à environ 900 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole en date du 03/04/2023.

SAINT-BENIN-D'AZY (58) - Projet : « Bureau de poste et logement »

Par sollicitation du 4/04/2023, la commune de Saint-Bénin-d'Azy a fait connaître son souhait d'acquérir un bien bâti sur son territoire.

Ce bien présente un intérêt stratégique pour la commune qui souhaite assurer le maintien du bureau de poste occupant une partie de l'immeuble.

A cet effet, elle a sollicité l'EPF dans le cadre de cette acquisition et du portage des biens à acquérir sur une période de quatre ans.

Cette opération s'inscrit dans l'axe « Renouveau urbain ».

Elle est estimée à environ 45 000 euros hors taxes, frais d'enregistrement, et, le cas échéant, indemnités de toutes sortes.

Avis favorable de la Communauté de Communes Amognes Cœur du Nivernais en date du 05/04/2023.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
après en avoir délibéré**

DECIDE

- d'approuver l'intégration au programme opérationnel des opérations figurant ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président,

Thierry MAIRE DU POSET

